

Tavaux, le 06 septembre 2013

Veillez trouver ci-joint un dossier à renvoyer pour le 1^{er} Novembre 2013 MAXI (si après +5€ pour administratif) à :

Pascal RIPE - 11, Chemin des Granges - 39120 Le Deschaux

Constitution du dossier :

- ◇ Une photo d'identité lors de la 1^{ère} inscription
- ◇ Un chèque à l'ordre de ESOX-PLONGEE de :
120€ (adhésion annuelle ou 1^{ère} fois au club) pour **adulte** (>= 16ans) équipé (150€ si non équipé)
70€ (adhésion annuelle) pour **enfant de -16 ans équipé** (85€ si non équipé)
Pour les inscriptions au 1^{er} juin (valable jusqu'au 31/12) 90€ pour adulte ou 60€ enfants de -16 ans
Pour les membres d'une même famille : réduction de 10€ pour le 2^o membre inscrit à l'année.
Le club fournit tous les documents fédéraux que l'adhérent remboursera.
Une assurance complémentaire optionnelle est proposée (cf. détail AXA fourni joint)
- ◇ Un certificat médical (de moins d'un an) de non contre-indication à la plongée subaquatique établi par un médecin du sport (à défaut un généraliste) pour les plongeurs uniquement en explo ou passant le N1. Pour les candidats au niveau 2 et +, un certificat d'un médecin du sport et pour les enfants de 8 à 14 ans, un certificat d'un médecin fédéral ou habilité Plongée Sous-marine (voir liste <http://www.ffesm-est.fr/medecins/med-39.htm>) et la fourniture éventuelle d'un examen audiotympanométrique délivré par un médecin ORL
- ◇ Pour les enfants de moins de 18 ans :
* Une autorisation (photos, transports, prise charge) parentale dûment datée et signée par les parents
- ◇ La photocopie du diplôme de plongée (niveau le plus élevé) pour les nouveaux adhérents déjà certifiés.
- ◇ Le fichier d'adhésion ESOX dûment rempli ainsi que l'acceptation du règlement datée et signée.

Pour la bonne marche du club, et pour réduire le travail administratif des bénévoles qui oeuvrent pour VOUS, renvoyez nous rapidement toute cette paperasserie qui ennuie tout le monde, mais qui est indispensable.

ATTENTION : tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

A bientôt de vous compter parmi nous,

Le Président-Adjoint

Le Président,

D. DÜRR

P. RIPE

M. - Mme : NOM : Prénom :

Né (e) le : à : Département :

Adresse

Code postal : Ville :

Tél. Perso : / E-mail :

Option assurance complémentaire AXA : NON OUI si oui type Loisir ...

Information membre

Profession : Tél. Prof. :

Date d'adhésion :

Niveau Plongée : Obtenu le : par le Moniteur

Niveau souhaité :

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM/Prénom :

Parenté :

Tél. :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Allergies connues aux médicaments

Allergies :

« Je soussigné(e)*, nom/prénom..... reconnais avoir lu et compris le règlement intérieur du club Esox Plongée ET je m'engage à le respecter. »

« Je soussigné(e)*, nom/prénom..... reconnais avoir été informé(e) des assurances individuelles optionnelles AXA »

A, Le Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

*Pour les membres mineurs, à remplir et à signer par les parents ou le représentant légal



Je soussigné Docteur

- Médecin diplômé de médecine subaquatique Médecin fédéral n°
 Médecin du sport (qui ne peut pas signer ce document s'il s'agit d'un enfant de 8 à 14 ans qui n'est pas Niveau 1, d'un plongeur handicapé ou pour la reprise de la plongée après un accident de plongée)

Certifie

Avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom

Né(e) le

Demeurant

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

- à la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir
 à la pratique des activités fédérales de loisir suivantes :

 à l'enseignement et à l'encadrement de la plongée
 à la préparation et à la présentation du brevet suivant :

Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFESSM et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

- de la plongée subaquatique avec scaphandre
 de l'ensemble des activités fédérales de loisirs à l'exception des activités indiquées ci-dessous :

Pour la surveillance médicale des enfants de 8 à 12 ans, je préconise la périodicité suivante :

- 6 mois 1 an

- Que l'enfant désigné ci-dessus ne présente pas de contre-indication au surclassement pour la discipline suivante :

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations :

- de contre-indication à l'ensemble des compétitions fédérales
 de contre-indication aux compétitions dans la discipline suivante :

Remarques éventuelles :

Fait à

le

Signature et cachet

Nombre de case(s) cochée(s) : (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou cadrant).
En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale Régionale,
puis en appel, à la Commission Médicale Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N. ; ce certificat médical devra être visé par le Président de la Commission Médicale Régionale.		



CABINET LAFONT

Assureur officiel de la FFESSM



ASSUR DIVING
on line

9.2 - MONITEURS EXERÇANT A TITRE PROFESSIONNEL ET/OU RÉMUNÉRÉ

GARANTIES PRO DE BASE				
	PRO BASIC	PRO 1	PRO 2	PRO 3
Responsabilité civile				
- du moniteur	Telle que définie au contrat fédéral			
- des élèves	Telle que définie au contrat fédéral			
Indemnités contractuelles consécutives à un accident				
- Décès ou disparition judiciairement constatée	20 894 €	20 894 €	65 575 €	146 258 €
- Invalidité permanente	20 894 €	20 894 €	125 384 €	146 258 €
- Frais de traitement	7 313 €	25 540 €	29 250 €	29 250 €
- Frais de saison en France, en DOM et COM	36 565 €	36 565 €	36 565 €	36 565 €
- Frais de recherche	3 555 €	3 555 €	14 625 €	14 625 €
- Garantie d'assistance dont frais de saison à l'étranger	32 366 €	32 366 €	32 366 €	303 750 €
- Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Incapacité temporaire	Néant	10 € par jour	31 € par jour	51 € par jour
Protection juridique	Néant	Prestation d'information juridique par téléphone du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 30 au numéro : 01 30 09 97 93 Référence à rappeler : n° 2484561204		

GARANTIES PRO TOP *

(Garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée dans le monde entier)

Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence

- Annulation voyage plongée	- 5 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même événement - Franchise de 31 € par personne et par dossier			Néant
- Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 5 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même événement - Sans franchise			Néant
- Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant	Néant	Néant	5 268 € par bénéficiaire sans franchise
- Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	Néant	314 € par séjour sans franchise
- Assurance bagages voyage plongée	- 799 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire			
- Garantie "Avance sur caution pénale à l'étranger"	12 014 €	12 014 €	12 014 €	31 341 €

TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	PRO BASIC	PRO 1	PRO 2	PRO 3
* Pro de base	40,50 €	142,50 €	259 €	370,50 €
* Pro Top	59,50 €	161,50 €	278 €	396,50 €

(*) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur : www.cabinet-lafont.com (Rubrique "service en ligne")

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties Individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Domages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 644 €		3 642 €		6 381 €			
Frais de caisson hyperbare	37 223 €		37 223 €		37 223 €		37 223 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	7 445 €	33 137 € ^(a)	26 056 €	33 137 € ^(a)	29 776 €	300 000 € ^(a)	7 445 €	33 137 € ^(a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus		132 € (g)		Inclus		132 € (g)	
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller-retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 48,50 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (g)	Sans limitation de somme (g)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 23 82 - 24h/24 - 7j/7.							
Avance sur la caution pénale à l'étranger	12 138 €	12 138 €	12 138 €	12 138 €	12 138 €	12 138 €	12 138 €	12 138 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 635 €		37 223 €		65 079 €		10 635 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 445 €		22 333 €		42 540 €		7 445 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires)	805 €							
GARANTIES LOISIRS TOP (g)								
Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous)								
Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 332 € par bénéficiaire et 31 664 € pour un même événement - Franchise de 31 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 332 € par bénéficiaire et 31 664 € pour un même événement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 332 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 317 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	807 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire						Néant	
Garantie "Avance sur la caution pénale à l'étranger"	12 138 €	12 138 €	12 138 €	12 138 €	31 664 €	31 664 €		
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	19 €		30 €		52 €		11 €	
Loisir TOP	37 €		48 €		79 €		Pas de garanties	